

DEPARTEMENT
VOSGES
CANTON
LE VAL D'AJOL
COMMUNE
LE VAL-D'AJOL

ARRETE n° 03 /2026

OBJET :

OUVERTURE D'UNE CONSULTATION
PUBLIQUE POUR UN ECHANGE DE
CHEMIN RURAL

Le Maire du VAL-d'AJOL,

- Vu le Code Rural en ses articles L.161-10-2 et suivants,
- Vu la demande de M Julien RICHARD,
- Vu la délibération 86-2025 en date du 16 octobre 2025 d'étudier le projet d'échange de terrain en vue de modifier le tracé du chemin rural n° 302 situé 23 La Feuillée Dorothée sur les parcelles BN 64p & 312p.

ARRETE :

ARTICLE 1 – Le dossier complet est mis à la disposition du public en mairie du VAL D'AJOL se déroulera du jeudi 8 janvier 2026 à 8h au lundi 9 février 2026 à 17h30 inclus, soit 31 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Les jours et heures d'ouvertures habituels de la mairie sont les suivants :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30

Le dossier comprend notamment le plan de l'échange, la description du nouveau tracé, ainsi que les conditions fixées par la Commune.

ARTICLE 2° - Pendant cette période, chacun peut consulter le dossier aux horaires d'ouverture de la mairie et contresigner ses observations sur le registre prévu à cet effet ou les adresser par écrit à la Mairie.

ARTICLE 4° - Une ampliation du présent arrêté sera remise à :

- . Monsieur le Préfet des Vosges
- . Madame la directrice générale des services

Lesquels sont chargés chacun en ce qui le concerne de son application.

LE VAL d'AJOL, le

Le Maire,

Thomas VINCENT

